



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE SEPT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **19 juin 2007**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - Mme Annie DESCHAMPS - M. Pierre KERMEN - M. Jacques CHIRON -
M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Colette FILLION-NICOLLET - M. Michel VANNIER -
M. Jérôme SAFAR - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Marie-José SALAT -
Mme Florence HANFF - M. Jean-Paul ROUX - M. Jean-Marc CANTELE - M. Alain PILAUD -
M. Cécil GUITART - Mme Agnès HUGONIN - Mme Marie-France CHAMEKH -
M. Raymond AVRILLIER - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Sadok BOUZAIENE -
M. Jean CAUNE - Mme Zohra CHORFA - Mme Christine CRIFO - Mme Monique DALLET -
M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Jean-Paul GIRAUD - Mme Régine JAILLET -
Mme Maïté JOUVE - M. Georges LACHCAR - Mme Laure MASSON - Mme Hélène MILET -
M. Jean-Luc MONARD - M. Serge NOCODIE - Mme Gisèle PEREZ - M. Jean-
Michel ROUGEMONT - M. François SUCHOD - Mme Marie-Noëlle ARONDEAU -
Mme Nathalie BERANGER - M. Bernard BETTO - Mme Marguerite BON -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Christiane LEVAS - Mme Françoise RAMBAUD -
M. Jacques THJAR.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H15 à 21H35
M. Jean-Jacques GLEIZAL donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H35
Mme Marie-France MONERY donne pouvoir à M. Michel VANNIER de 17H15 à 21H35
M. Gilles KUNTZ donne pouvoir à Mme Colette FILLION-NICOLLET de 17H15 à 21H35
M. Abderrhamane DJELLAL donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 21H35
Mme Joëlle DIOT donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 17H15 à 21H35
M. Serge DUCHAUSSOY donne pouvoir à Mme Zohra CHORFA de 17H15 à 21H35
Mme Françoise GROS donne pouvoir à Mme Annie DESCHAMPS de 17H15 à 21H35
Mme Françoise BOBIN donne pouvoir à Mme Marguerite BON de 17H15 à 21H35
M. Denis CHAIX donne pouvoir à Mme Christiane LEVAS de 17H15 à 21H35
Mme Danièle CHAVANT donne pouvoir à M. Jacques THJAR de 17H15 à 21H35
M. Max MICOUD donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H35
Mme Ariane SIMLAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H15 à 21H35
M. Hervé STORNY donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle ARONDEAU de 17H15 à 21H35.

Secrétaire de séance : Mme Laure MASSON.

VOEU : Voeu présenté par M. Jean Caune pour l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Michel DESTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Informé par ses représentants aux conseils d'école de la mise en place d'un fichier informatique centralisé, *Base élèves*, par l'Éducation nationale, le Conseil municipal de Grenoble tient à manifester son opposition à cette initiative et apporte son soutien aux Conseils d'école qui manifestent le refus de voir utiliser ce fichier dans leur école et aux directrices et directeurs d'école qui refusent de renseigner ce fichier.

En effet, ce fichier envisage de centraliser des informations qui seront conservées tout au long de la scolarité des enfants et, qui relevant du secret professionnel, devraient rester confidentielles. Ce fichage des enfants relatif à leurs difficultés scolaires et psychologiques et à leur situation familiale pourra être croisé avec le fichier CAF et être utilisé à des fins autres que scolaires.

Cette informatisation et cette centralisation représente un risque majeur, qui doit être rejeté, comme vient de le reconnaître le Comité consultatif national d'éthique : "*Le croisement de base de données, les unes administratives, les autres ayant trait à la santé, peut entraîner de graves discriminations dans le domaine des assurances ou de l'emploi (...). La généralisation excessive de la biométrie et l'utilisation croissante des procédés d'indentification n'a plus seulement pour but de décrire l'individu mais de le définir, de savoir qui il est, ce qu'il fait et ce qu'il consomme.*"

En conséquence, le Conseil municipal de Grenoble demande l'abandon par l'Education nationale du fichier informatique centralisé "Base Elèves". En résonance avec la demande exprimée par le Comité Consultatif national d'éthique, le Conseil municipal estime urgent l'ouverture de débats qui prennent en compte le désir de sécurité et le respect des droits de l'homme. Il demande au Maire de Grenoble de se faire l'interprète de cette exigence et de relayer ce refus de contribuer au fichage des enfants.

Conclusions adoptées :

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Michel DESTOT

Affichée le :

03 JUL 2007

